

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir noter que les demandes de pré-inscription pour les classes de **Petite Section - rentrée de septembre 2024** seront disponibles à partir **du lundi 4 décembre 2023, jusqu'au vendredi 26 janvier 2024, exclusivement sur le site de l'établissement : [Inscriptions PS rentrée 2024](#)**

Les entretiens auront lieu au courant du mois de janvier 2024.

Les réponses seront disponibles le lundi 5 février 2024 toujours sur le site de l'établissement.

Une 2^{ème} vague d'inscriptions reste tributaire du nombre de places vacantes en PS une fois les inscriptions initiales finalisées.

La procédure d'inscription est clairement détaillée en ligne.

Les inscriptions prononcées ne seront définitives qu'après règlement d'un montant non remboursable correspondant à votre contribution au fonds de développement de l'établissement de **3000\$** par élève.

J'attire votre attention sur le fait que le dépôt d'un dossier de pré-inscription ne vaut pas engagement de la part de l'établissement.

Je vous remercie par avance de votre compréhension.

Cordialement,

Le Proviseur,

Olivier GAUTIER